

Notes pour une allocution de la présidente de la FCFA, Liane Roy Conférence de presse en vue de la nomination du cabinet fédéral Vendredi 22 octobre 2021

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

La semaine prochaine, nous connaissons la composition du nouveau cabinet fédéral. Nous saurons, en particulier, qui sera ministre des Langues officielles.

Voilà presque cinq ans que les francophones se battent pour une *Loi sur les langues officielles* modernisée. Une *Loi* forte, une *Loi* avec les dents, une *Loi* véritablement respectée.

Pendant la campagne électorale, le Parti libéral de Justin Trudeau s'est engagé à terminer le travail. Le gouvernement a déjà annoncé ses couleurs avec le projet de loi C-32, présenté par la ministre Mélanie Joly en juin dernier.

Le projet de loi comportait des principes très importants. Notamment, l'idée que le français et l'anglais ne sont pas sur un pied d'égalité au pays. Qu'il faut reconnaître les réalités spécifiques du français comme langue qui a besoin de protection et de promotion partout au pays.

Que les francophones ont le droit d'être entendus devant la Cour suprême sans l'aide d'un interprète.

Que le Programme de contestation judiciaire doit être protégé de toute tentative future de l'abolir.

Que les institutions des communautés de langue officielle en situation minoritaire doivent être protégées.

Que l'accès à l'éducation en français doit être disponible de la petite enfance jusqu'au postsecondaire.

Soyons clairs : si on insiste tant sur une *Loi sur les langues officielles* modernisée, c'est parce que le Canada a besoin, urgemment, d'un message fort sur le statut du français.

Nous y sommes presque. Mais pour faire LA différence dont le français a besoin, il faut aller encore plus loin.

Il faut faire vite, mais il faut surtout faire bien. Et pour faire bien, il faut amender le projet de loi C-32 parce qu'il y manque des éléments fondamentaux. Des éléments sans lesquels la prochaine Loi sur les langues officielles répétera les mêmes erreurs que les précédentes.

Premièrement, il faut qu'une **seule** agence centrale ait la responsabilité de veiller à la coordination et à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles par l'ensemble de l'appareil fédéral. Et il faut que ce soit une institution qui a autorité sur toutes les autres. Cette institution, c'est le Conseil du Trésor.

Si on ne désigne pas une **seule** agence centrale qui a le pouvoir de dire clairement aux autres comment la *Loi sur les langues officielles* doit être mise en œuvre, on se retrouvera de nouveau avec des institutions fédérales qui font ce qu'elles veulent, quand elles veulent, comme elles veulent.

Deuxièmement, il faut que le commissaire aux langues officielles puisse détenir le pouvoir d'émettre des ordonnances et d'imposer des sanctions, incluant des amendes, lorsque les institutions fédérales ne respectent pas leurs obligations linguistiques. Cela inclut leurs obligations de prendre des mesures positives pour appuyer le développement des minorités de langues officielles et promouvoir l'égalité du français et de l'anglais.

Troisièmement, cette obligation de prendre des mesures positives a été taillée en pièces par un jugement de la Cour fédérale en 2018. Essentiellement, la Cour a statué que cette obligation de mesures positives est tellement mal définie, dans la Loi, que n'importe quoi peut constituer une mesure positive. Depuis que le tribunal a créé ce trou béant dans la Loi, presque toutes les plaintes déposées au commissaire aux langues officielles sous la partie VII, celle qui comprend cette obligation de mesures positives, ont été trouvées non fondées.

Il faut que le projet de loi C-32 précise quels types de mesures positives différentes institutions-clé doivent prendre. Il faut qu'il spécifie de quelle manière les communautés de langue officielle en situation minoritaire doivent être consultées sur les politiques et les programmes qui ont un impact sur elles. Il faut qu'il énonce un droit de participation des communautés à la mise en œuvre de la Loi.

Et il faut qu'il énonce clairement la responsabilité du fédéral d'inclure des clauses linguistiques robustes dans toutes les ententes de transfert de fonds vers les provinces et les territoires. Parce que sinon, les francophones risquent fort de ne pas voir un seul sou de retombées des fonds investis dans des garderies, des services d'aide à l'emploi ou des services pour les aînées et aînés.

Quatrièmement, il faut que le projet de loi C-32 fasse une priorité du rétablissement du poids démographique de la francophonie au Canada. Et pour y arriver, il faut une politique en matière d'immigration francophone qui s'arrime nettement à cet objectif. Ce faisant,

on renforcerait la vitalité du français tout en s'adressant à la pénurie criante de main-d'œuvre que connaît la francophonie dans plusieurs secteurs, dont l'éducation.

Ces changements ne sont pas compliqués. Ils ne coûteront pas d'argent. Mais ils feront un monde de différence pour une Loi sur les langues officielles qui change réellement la donne.

Les dernières semaines ont montré à quel point le français et l'anglais ne sont pas à armes égales au pays. Pensez aux dépliants et aux affiches à Calgary pour les élections municipales. Au point de presse unilingue de la ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick.

Vous me direz qu'une Loi sur les langues officielles ne règlera pas tous ces problèmes. Peut-être. Mais elle lancera un signal fort, un signal que doivent entendre les institutions fédérales, les provinces et les territoires.

Le Premier ministre Trudeau s'est engagé à moderniser la Loi sur les langues officielles, et que cette fois-ci soit la bonne.

Pour que cette fois-ci soit la bonne, il faut absolument que ces quatre points que j'ai énumérés fassent partie d'une Loi sur les langues officielles modernisée. Et il faut, ensuite, que le Parlement passe à l'action. J'appelle à la collaboration de tous les partis pour l'adoption du projet de loi. Afin qu'on en arrive enfin au bout de ce travail qui dure depuis cinq ans. Afin de lancer, par l'unanimité des parlementaires, un message fort que les Canadiens et les Canadiennes ont besoin d'entendre. Que le français est une langue officielle, une langue canadienne.